



Formulaire de demande de subvention pour l'acquisition de droits réels sur des terrains afin d'en solliciter la reconnaissance comme réserve naturelle ou cavité souterraine d'intérêt scientifique

AGW du 2 MAI 2024 – chapitre 6 section 1

Formulaire et documents annexes à envoyer à l'attention de l'Inspecteur Général du DNF à l'adresse reservesnaturelles@spw.wallonie.be ou par courrier recommandé au 15, Avenue Prince de Liège, 5100 Namur (Jambes) avant le 1er mars.

Année des dépenses pour lesquelles une subvention est sollicitée :

IDENTIFICATION DU GESTIONNAIRE

Nom du gestionnaire agréé :

Nom et prénom, fonction :

Adresse postale :

Compte bancaire : BE.....

LISTE DES TERRAINS

ANNEXE 0 à fournir sous format tableur.

Les terrains déclarés dans le Système Intégré de Gestion et de Contrôle acquis à un montant supérieur à cent deux pour cent du prix de vente moyen des biens immobiliers agricoles non bâtis situés entièrement en zone agricole de la dernière version publiée de l'Observatoire du Foncier agricole*, selon la région agricole concernée, une demande d'avis préalable du comité** visé aux articles 8 et 43 de l'AGW du 2 mai 2024 doit être sollicitée. Aucune subvention ne sera versée pour ces terrains sans avis préalable du comité.

Numéro annexes coordonnées	Commune(s)	Nom éventuel de la RN ou de la CSIS	Superficie acquise	Superficie en Natura 2000	Superficie hors Natura 2000	Prix payé en principal	Terrains déclarés au SIGEC	Dépassement du prix moyen de l'OFA*	Montant frais et accessoires	Montant total	Demande d'avis préalable du comité**
Ref. Annexe 1							Oui/Non	Oui/Non			Oui/Non
Ref. Annexe 2							Oui/Non	Oui/Non			Oui/Non
Ref. Annexe 3							Oui/Non	Oui/Non			Oui/Non
Ref. Annexe x							Oui/Non	Oui/Non			Oui/Non
TOTAL	/	/	/	/	/	/		/	/	Total (en EUR)	/

ANNEXES

Grouper les annexes par groupes de terrains identifiés dans la liste (Annexe 0)

- La copie de l'acte authentique ou de tout titre transcrit ou enregistré établissant les droits du gestionnaire (*Annexes n°X.a*)
- La localisation au moyen d'un plan de situation et d'un extrait du plan cadastral avec la mention des numéros parcellaires, représentant les servitudes (*Annexes n°X.b*)
- Le type d'occupation du sol, notamment pour la zone forestière, la description de la surface boisée, et pour la zone agricole, la description du type de prairie ou de culture (*Annexes n°X.c*)
- Une proposition de plan de gestion telle que devant figurer dans la future demande de reconnaissance, visé à l'article 4 §3 de l'AGW du 2 mai 2024, selon le modèle arrêté par le Ministre (*Annexes n°X.d*)
- Pièces éventuelles permettant d'évaluer la valeur du ou des biens sur le marché (*Annexes n°X.e*)
- Avis éventuel préalable du comité visé aux articles 8 et 43 de l'AGW du mai 2024 (*Annexes n°X.f*)

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné,, représentant légal du gestionnaire, déclare sur l'honneur que cette demande est sincère et complète.

Date :

Signature :

ENGAGEMENT DU GESTIONNAIRE

Je soussigné,, représentant légal du gestionnaire, m'engage pour le gestionnaire à déposer auprès de l'Inspecteur général du DNF, dans les 5 ans qui suivent la réception de la subvention sollicitée, une demande de reconnaissance en réserve naturelle ou en cavité souterraine d'intérêt scientifique par le Gouvernement.

Date :

Signature :

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 5 juillet 2024 établissant des modèles-types de plan de gestion, de rapport périodique de gestion, de formulaires de demande, d'envoi ou de notification, de déclarations de créance, en vertu des articles 2, 4, 5, 12, 24, 39, 41, 43, 44 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 mai 2024 relatif à la conservation de la nature dans les réserves naturelles et les cavités souterraines d'intérêt scientifique.

Namur, le 5 juillet 2024.

La Ministre de la Nature,

C. TELLIER